

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 483^e séance tenue 19 février 2007, à 14 heures,
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet; le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques et responsable des études supérieures : M. Jacques Frémont; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés : M. Guy Berthiaume; le vice-recteur—Recherche : M. Jacques Turgeon; le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton; la vice-rectrice—International et vie étudiante : Mme Martha Crago; les doyens : Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jacques Boucher, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni de Paoli, M. Jean Duhaime, M. Joseph Hubert; M. Michel D. Laurier, M. Jean L. Rouleau, M. Jean Sirois; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, Mme Renée Béland, Mme Louise Béliveau, Mme Marie-Pierre Bousquet, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, Mme Christine Colin, Mme Sophie Cuvelliez, Mme Fabie Duhamel, M. Louis Dumont, Mme Claire Durand, M. André Ferron, M. Alan K. Goff, M. Jacques Gresset, Mme Josée Harel, Mme Marianne Kempeneers, Mme Diane Labrèche, M. Germain Lacasse, M. Raymond Lalande, M. Philippe Langlais, M. Serge Larochelle, M. François Lespérance, M. Pierre Létourneau, M. Laurence McFalls, M. Denis Monière, M. Serge Montplaisir, Mme Fahima Nekka, Mme Lucie Parent, M. Jean-Victor Patenaude, M. Raymond Perrin, Mme Louise Poirier, M. Jean Portugais, M. Roger B. Richard, M. Samir Saul, M. Michel Seymour, M. Richard Silbert, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Françoise Fillion, Mme Chantal Gamache, Mme Isabelle Jordi, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, Mme Louise Larivière, M. Maxime Rhéaume, M. Laval Rioux, Mme Dominique Serrano; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : M. Sylvain Dubé, Mme Yvonne Ellis, M. Jonathan Plamondon, M. Vincent Ranger, M. Denis Sylvain, M. Martin Vézina, M. Louis-Philippe Vien; un membre désigné par le Conseil : M. Luc Granger; un représentant du personnel : M. Mario Roy; les représentants des cadres et professionnels : M. Richard Alix; les observateurs : M. André Racette, Mme Louise-Hélène Richard, Mme Ghilaine Roquet.

ABSENTS : les doyens : Mme Céline Goulet, M. Pierre Moreau, les directeurs des écoles affiliées : M. Robert L. Papineau, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Jean-Luc Bacher, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Marie-Thérèse Chicha, M. Marc-André Deniger, M. Daniel Dumouchel, M. Dominique Garrel, Mme Line Labbé, M. Paul Lewis, M. Claude Marois, M. Benoit Moore, M. Sang Nguyen, M. René Parenteau, M. Pierre Trudel, M. Denis Vaillancourt, M. Jesús Vásquez-Abad, les représentants du personnel enseignant : M. Charles Overy, M. Richard J. Paradis; les représentants des étudiants, Mme Marie-Michèle Houle, les représentants du personnel : M. Stéphane Lavigne, M. Normand McDuff; les représentants des cadres et professionnels : M. Daniel Boucher, Mme Christine Léonard; les observateurs : Mme Josée Bourguignon, M. Alexandre Chabot, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, Mme Hélène David, M. Éric Filteau, Mme Andrée Labrie, M. Réal Lallier, M. Jacques Pelletier.

EXCUSÉS : le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet; les doyens : M. Claude Lamarche; les représentants du corps professoral : M. Gilles Lavigne, M. Jean-Guy Nadeau,.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Jean Trépanier
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

Le recteur signale que l'on procède aujourd'hui à des essais en salle, en vue de l'enregistrement vidéo des séances de l'Assemblée.

Composition de l'Assemblée : le recteur mentionne que M. Yvon Bouchard, qui siège à l'Assemblée depuis le 1^{er} juin 2004 à titre de représentant du corps professoral de l'École Polytechnique, a récemment pris sa retraite. Un professeur de l'École sera donc élu lors de l'Assemblée générale annuelle des professeurs qui aura lieu le 5 avril, en vue de son remplacement.

Avis de décès

Le recteur invite le doyen de la Faculté de musique à présenter un hommage à la mémoire de Mme Marthe Forget, décédée le 19 décembre dernier.

Marthe Forget

La soprano Marthe Forget, décédée en décembre dernier, a apporté une remarquable contribution à la Faculté de musique de l'Université de Montréal, à laquelle elle fut associée de 1970 à 1995. Artiste lyrique formée au Conservatoire de musique de Montréal puis à la Faculté de musique de l'Université de Montréal avant de compléter un doctorat en France, Marthe Forget a été, en 1955, lauréate du concours des Amis de l'Art. Boursière du Conseil des Arts du Canada, madame Forget fut, en Europe, soliste au sein de productions lyriques et lors de la présentation d'oratorios avant de se joindre à l'Opéra de chambre de l'Île-de-France, de 1961 à 1968. Deux ans plus tard, elle joint la Faculté de musique où elle fonde l'Atelier de jeu scénique. Elle met ainsi en place un cadre qui favorise la mise en œuvre de projets caractérisés par l'audace et la vision. On lui doit, entre autres, des productions de Monteverdi et de Purcell, et des commandes d'œuvres à des compositeurs qui marqueront leur époque tel l'opéra *Kopernikus* de Claude Vivier qui allait devenir une œuvre phare du répertoire contemporain. En créant à Montréal, en 1985, le théâtre musical La Tarasque, elle développa un créneau qui a favorisé un prolongement de son travail facultaire. Marthe Forget œuvrait hors des sentiers battus avec ténacité, vision et courage. Elle a été sensible tant aux défis de la création contemporaine qu'au riche message que l'art d'aujourd'hui pouvait communiquer à ses étudiants. Sans compromis, cette amoureuse des mots et de la langue aura réussi une mission de diffusion qui a enrichi de façon considérable cette époque de la vie musicale du pays. Cela mérite notre estime.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Madame Marthe Forget, professeure retraitée de la Faculté de musique de l'Université.

Le recteur invite le doyen de la Faculté de théologie et de sciences des religions à présenter un hommage à la mémoire du Père Edmond Robillard, décédé le 5 janvier dernier.

Père Edmond Robillard

Le Père Edmond Robillard, dominicain, est décédé le 5 janvier 2007 à la résidence Basile-Moreau, à l'âge de 89 ans. Après avoir complété une licence en théologie à la Dominican House of Studies de Washington et un doctorat en théologie à l'Université de Montréal (1947), le professeur Robillard a commencé sa carrière d'enseignant au Studium dominicain d'Ottawa (1943-1950). À l'Université de Montréal, il enseigna d'abord à l'Institut supérieur des sciences religieuses, de 1956 à 1967, puis à la Faculté de théologie jusqu'en 1983.

Spécialiste du christianisme ancien, il a publié entre autres une étude sur l'itinéraire philosophique de l'apologiste Justin. Intellectuel à la curiosité insatiable, il a édité ou commenté plusieurs œuvres théologiques ou philosophiques d'époques plus récentes, notamment celles de Thomas d'Aquin, Cajetan, Pascal et Newman. Il a également publié un essai sur des chorals de Bach.

Homme de culture, Edmond Robillard a aussi entretenu un intérêt marqué pour la poésie et la littérature et il fut, à ce titre, président de la Société des Écrivains, puis secrétaire perpétuel de l'Académie des lettres du Québec. Il a laissé une touchante autobiographie qui raconte son parcours personnel, intellectuel et religieux.

Le Père Robillard a laissé le souvenir d'un professeur compétent, passionné et dévoué, qui a su demeurer actif de nombreuses années après sa retraite de la carrière universitaire.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la mémoire du Père Edmond Robillard, dominicain, professeur retraité de la Faculté de théologie et de sciences des religions de l'Université.

A-21/483^e/630

Le président des délibérations invite le suppléant au porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Jonathan Plamondon présente les points inscrits à l'ordre du jour de cette séance, établi en fonction du rapport du Comité de l'ordre du jour, consigné au document A-21/483^e/630.

Relativement à des points inscrits en *Affaires soumises pour étude*, le Comité a déterminé, pour chacun, des périodes de discussion générale d'une durée de : 30 minutes pour le point 8 (Identification des axes stratégiques de recherche); 60 minutes pour le point 9 (Livre blanc); 10 minutes pour le point 10 (Proposition sur la transmission d'un document de la CREPUQ). Par ailleurs, le Comité a fixé la présentation du point 9, sur le Livre blanc, au plus tard à 16 heures, considérant que ce document sera présenté au Conseil le 26 février.

Le rapport signale que le Comité a reçu une demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour, présentée par M. Roger B. Richard et appuyée par M. Michel Seymour, et portant sur les *Options génériques pour la planification du nouveau campus de l'Université de Montréal à Outremont*. Après étude, le Comité, à la majorité, a rejeté la demande d'inscription, estimant notamment que les questions techniques qu'elle comportait relevaient d'éléments complexes difficilement traitables en Assemblée, et concernaient davantage les travaux du Comité *ad hoc*, dont la composition est représentative de la communauté universitaire, ainsi que des autres instances appropriées.

Par ailleurs, le Comité a été informé par M. Denis Sylvain, avec l'accord de Mme Yvonne Ellis, qu'il retirait sa demande d'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée d'un point portant sur les frais technologiques.

Le rapport mentionne finalement que lors de sa dernière séance, le Comité de l'ordre du jour a discuté de deux questions signalées lors l'Assemblée du 22 janvier dernier. Une première question portait sur l'application d'une mesure qui indiquerait le retrait de l'ordre du jour de l'Assemblée d'un point pour lequel un document annoncé n'aurait pas été déposé dans les délais d'une semaine précédant la tenue de la séance. En l'absence du président des délibérations, le Comité a suspendu l'étude de cette question. La deuxième question portait sur l'ordre d'inscription des points à l'ordre du jour de l'Assemblée, en ce que l'on souhaitait que les points inscrits en *Affaires soumises pour étude* qui n'ont pu être traités lors d'une séance soient inscrits en premier lieu à cette rubrique à la séance qui suit. Le Comité a constaté que le Règlement de régie interne prévoit déjà une telle modalité (article 4 du Règlement de régie interne). Le Comité peut toutefois déroger à l'ordre prescrit par l'article 4 (sauf pour les points statutaires); il doit cependant communiquer par écrit les motifs de cette dérogation au moment de l'envoi de l'ordre du jour (article 11). Le Comité a donc considéré qu'il n'y avait pas lieu de prévoir des mesures additionnelles sur cette question.

M. Roger B. Richard soulève un point d'ordre et souhaite présenter une question de privilège. Le point d'ordre porte sur le rejet de la demande qu'il a présentée au Comité de l'ordre du jour pour l'inscription d'un point à l'ordre du jour de cette séance. M. Richard rappelle que tout membre de l'Assemblée peut soumettre une demande pour l'inscription d'un point à l'ordre du jour. La demande qu'il a présentée comportait un état de question et une proposition, conformément aux modalités prévues pour la présentation d'une demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour. La demande a également été acheminée à la secrétaire générale à l'intérieur des délais requis. M. Richard considère que le rejet de sa demande par le Comité de l'ordre du jour relève de la censure. Il demande donc que le document qu'il a transmis au Comité de l'ordre du jour avec sa demande soit déposé à l'Assemblée, afin que les membres puissent en prendre connaissance et afin que, par la suite, l'Assemblée se prononce sur l'opportunité d'inscrire ou non le point proposé à l'ordre du jour. M. Richard explique que les audiences de l'Office de consultation publique de la Ville de Montréal sur ce projet étant prévues à la fin du mois de février, il apparaît important que l'Assemblée puisse prendre connaissance de différentes options génériques possibles en regard de ce projet, considérant le fait que l'Assemblée universitaire « énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'Université et à son

développement » (article 20 de la Charte et article 20.01 a des Statuts), et considérant qu'en architecture, les règles de l'art recommandent au client « *de confirmer formellement certaines décisions en consultant des groupes ou associations d'utilisateurs* » (Manuel canadien de pratique de l'architecture—MCPA, chapitre 2.3.5, p. 2) et que les membres de l'Assemblée universitaire peuvent agir comme représentants légitimes de l'ensemble des futurs utilisateurs du site de la Gare de triage d'Outremont. Des consultations ayant été menées par la Ville auprès des citoyens habitant près de ce site, de même, les membres de la communauté universitaire, en tant que futurs usagers, doivent également être consultés. M. Richard précise que les options génériques, au nombre de trois, sont définies au niveau des esquisses relatives au projet, et peuvent être présentées par un même architecte, ou par plusieurs, par exemple dans le contexte d'un concours. L'objet de son intervention vise à informer l'Assemblée de ces options. M. Richard demande donc au président des délibérations que sa proposition sur les options génériques pour la planification du site de la Gare de triage d'Outremont soit inscrite à l'ordre du jour, afin que l'Assemblée puisse en prendre connaissance et décide de la pertinence de la soumettre à un vote.

Le président des délibérations ne s'objecte pas à ce que le document soit transmis aux membres de l'Assemblée. Il réfère à la secrétaire générale la question d'inscrire le point à l'ordre du jour.

La secrétaire générale explique que l'Assemblée s'est donné des modes de fonctionnement, dont le Comité de l'ordre du jour, qui, dans le cadre de la préparation de l'ordre du jour des réunions de l'Assemblée, peut décider de l'opportunité d'inscrire à l'ordre du jour toute question soumise par un membre de l'Assemblée universitaire ou par tout autre membre de la communauté universitaire. C'est dans cette perspective, propre au mandat que l'Assemblée lui a confié, que le Comité a étudié la demande présentée par M. Richard, et qu'il a rendu la décision dont fait état son rapport. La décision du Comité a d'ailleurs été approuvée par une forte majorité des voix exprimées. La secrétaire générale rejette l'interprétation de M. Richard voulant que la décision du Comité relève d'une intention de censure. Par ailleurs, l'Assemblée étant souveraine, elle peut décider de prendre connaissance du document, et décider subséquemment d'inscrire le point proposé à l'ordre du jour.

En réponse à la question de privilège présentée par M. Richard, le président des délibérations précise que conséquemment à la décision du Comité de l'ordre du jour, M. Richard peut proposer à l'Assemblée, en séance, d'inscrire le point qu'il avait proposé à l'ordre du jour. L'adoption d'une proposition de modification à l'ordre du jour présentée en séance exige un vote affirmatif des deux tiers des membres présents.

M. Richard rappelle qu'il a mentionné que les raisons évoquées par le Comité de l'ordre du jour (sur le fait que la proposition comportait des questions qui relevaient d'éléments techniques difficilement traitables en Assemblée) ne lui apparaissaient pas recevables. Pour cette raison, il souhaite que l'Assemblée reçoive le document relatif à sa demande, avant de disposer de la proposition elle-même. La proposition pourra être inscrite à l'ordre du jour de cette séance ou de la prochaine.

Le président des délibérations comprend que la demande d'inscription ne serait pas nécessairement abordée aujourd'hui.

M. Richard précise que la première partie de sa demande porte sur la transmission du texte de la proposition aux membres de l'Assemblée. À partir de là, l'Assemblée décidera si cette proposition est recevable.

Considérant les précisions apportées par M. Richard, le président des délibérations suggère de suspendre la discussion sur cette question et d'en discuter hors séance, à la pause; la discussion sera reprise plus tard au cours de la séance ou à la prochaine séance. L'Assemblée convient de ces modalités.

En réponse à une question de M. Louis Dumont, le président des délibérations explique que la durée de la discussion générale n'inclut pas celle de la présentation du sujet étudié.

M. Joseph Hubert propose de modifier l'ordre de présentation des points inscrits à l'ordre du jour, afin que le point 9 soit traité avant le point 8. La proposition est appuyée. M. Hubert explique que l'étude du Livre blanc a déjà été reportée lors de la dernière séance. Par ailleurs, la question de l'identification des axes stratégiques de recherche fait actuellement l'objet de consultations.

M. Michel Seymour signale que le point sur l'identification des axes stratégiques de recherche a également été reporté à plusieurs reprises. Dans le cas où la proposition de modification à l'ordre du jour serait adoptée, M. Seymour demande que le point portant sur les axes stratégiques soit inscrit en premier lieu à la rubrique des Affaires soumises pour étude de l'ordre du jour de la prochaine séance de l'Assemblée. Par ailleurs, M. Seymour demande que la durée de la discussion générale sur ce point ne soit pas limitée à une durée de 30 minutes, tel qu'indiqué dans le rapport du Comité de l'ordre du jour.

Le président des délibérations explique que la période de discussion générale constitue une période précise, qui suit la présentation du sujet à l'étude, et qui précède la période de débat. La période de discussion générale ne comprend donc pas la période allouée à la présentation du sujet, et ne limite pas la durée de la période de débat tenu à la suite de la discussion générale.

L'Assemblée prend le vote sur la proposition de modification à l'ordre du jour; celle-ci est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

- A. POINTS STATUTAIRES
 - 1. Ordre du jour
 - 2. Adoption du procès-verbal de la 482^e séance tenue le 22 janvier 2007
 - 3. Affaires découlant du procès-verbal
 - 4. Correspondance
 - 5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - 6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS
 - 7. Comité de nomination
 - Proposition relative à la composition du Comité *ad hoc* chargé d'étudier le processus de nomination du recteur ou de la rectrice
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
 - 8. Comité de la planification
 - Recommandation relative au Livre blanc
 - 9. Identification des axes stratégiques de recherche
 - 10. Proposition concernant la transmission à l'Assemblée, selon une fréquence annuelle, d'un document produit par la CRÉPUQ sur le fonds de fonctionnement des universités québécoises
 - 11. Prochaine séance
 - 12. Clôture de la séance

AU-483-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 482^e SÉANCE

AU-483-2

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 482^e séance tenue le 22 janvier 2007, tel que présenté.

AU-483-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-483-3

La secrétaire générale dit n'avoir à faire état d'aucun sujet relatif aux affaires découlant.

Des membres souhaitant présenter des questions, le président des délibérations précise que le principal objet des affaires découlant est de transmettre les éléments d'information portant spécifiquement sur les suites données aux décisions prises par l'Assemblée lors de la séance concernée par le procès-verbal adopté.

Se reportant à la délibération AU-482-8.1 (pages 11,12), M. Louis Dumont s'informe de la possibilité d'avoir accès à la politique gouvernementale relative aux frais indirects de recherche.

Le vice-recteur—Recherche indique que ce document est disponible sur le site du Gouvernement du Québec, car il s'agit d'un document public. Si des membres souhaitent recevoir une copie imprimée, ils pourront lui en faire la demande.

Se reportant à la délibération AU-482-8.2 (pages 12, 13), M. Louis Dumont s'informe à quel moment le Comité de la recherche sera en mesure d'informer l'Assemblée sur les modalités de la réalisation du mandat que lui a confié l'Assemblée sur le programme des chaires de recherche du Canada—CRC et sur le délai de la présentation de son rapport.

Le vice-recteur—Recherche mentionne que cette question a été inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de la recherche, qui aura lieu le 27 février.

Se reportant à la délibération AU-482-9 (pages 14 et suivantes), M. Louis Dumont demande si la version du rapport sur la stratégie d'internationalisation de 2^e génération qui comportera en annexe les commentaires présentés à l'Assemblée lors de son adoption sera accessible aux membres de l'Assemblée.

La vice-rectrice—International et vie étudiante précise que le document comportant l'annexe mentionnée sera disponible après l'adoption du procès-verbal contenant les commentaires.

Se reportant à la délibération AU-482-6 (page 8), M. Jean Portugais mentionne que lors de cette délibération, des questions ont porté sur le Pavillon 1420, boulevard Mont-Royal, relativement à la décision de l'Université de mettre ce pavillon en vente et à la possibilité de définir des restrictions sur la vente. M. Portugais observe que d'autres informations ont été diffusées sur cette question depuis. Un article de l'édition du 15 janvier du journal *Forum* signale que la revente du Pavillon 1420, boulevard Mont-Royal constituait maintenant une option considérée par l'Université. Par ailleurs, lors de l'achat de cet immeuble, le journal *Forum* signalait que les religieuses alors propriétaires de l'immeuble avait considéré favorablement l'offre d'achat de l'Université, par rapport à d'autres offres d'achat d'un montant plus élevé, en raison de la préservation de la vocation éducative de l'immeuble. M. Portugais comprend donc que l'Université avait alors pris un engagement en ce sens. Il souhaite avoir des éclaircissements sur la position de l'Université sur cet aspect.

Le président des délibérations indique que, considérant la teneur de l'intervention de M. Portugais, celle-ci devra plutôt être présentée à la période de questions. M. Portugais se dit en désaccord avec l'interprétation du président.

AU-483-4 CORRESPONDANCE

AU-483-4

La secrétaire générale informe l'Assemblée qu'elle a reçu, par courriel, les remerciements de Mme Katrine Boyer et de sa famille, à la suite de la motion de condoléances adoptée par l'Assemblée à la mémoire de M. Jacques Boyer.

AU-483-5	<u>PÉRIODE D'INFORMATION</u>	AU-483-5
AU-483-5.1	<u>Rapport du recteur</u>	AU-483-5.1
AU-483-5.1.1	<u>Entente entre le SCCUM et la direction de l'Université</u>	AU-483-5.1.1

Le recteur signale que le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal—SCCUM et la direction de l'Université ont convenu d'une entente de principe pour une convention d'une durée de trois ans. Lors d'une assemblée tenue hier, une proportion de 80 % des membres présents du SCCUM a entériné l'entente. Les étapes techniques de sa ratification restent à compléter. Le recteur remercie les membres des comités de négociation pour leur excellent travail.

AU-483-5.1.2	<u>Procédure de nomination au Bureau du <i>provost</i> et à la FES</u>	AU-483-5.1.2
--------------	--	--------------

Le recteur explique que, conformément aux énoncés du rapport sur la restructuration de la Faculté des études supérieures, le doyen de la Faculté aura le statut de vice-recteur adjoint aux études supérieures, et sera nommé selon la procédure courte prévue aux statuts. La nomination d'un vice-recteur adjoint sera annoncée prochainement; il agira également comme administrateur associé exerçant les fonctions de doyen de la Faculté des études supérieures, jusqu'à ce que le processus de nomination du doyen soit complété.

AU-483-5.1.3	<u>Réseau québécois de calcul de haute performance—RQCHP</u>	AU-483-5.1.3
--------------	--	--------------

Le recteur mentionne que SGI Canada a fait don d'un ordinateur Altix 4700 au Réseau québécois de calcul de haute performance—RQCHP. Il constitue le superordinateur à mémoire partagée le plus puissant au pays, ainsi mis à la disposition de 350 scientifiques québécois. Le RQCHP regroupe cinq institutions universitaires : l'Université de Montréal, l'Université de Sherbrooke, l'Université Concordia, l'École Polytechnique et l'Université Bishop.

AU-483-5.1.4	<u>Implantation de la nouvelle grille de rémunération des cadres et professionnels</u>	AU-483-5.1.4
--------------	--	--------------

Le recteur informe l'Assemblée que les 29 et 30 janvier derniers, environ 900 cadres et professionnels de l'Université ont reçu une lettre leur indiquant la position qu'ils occupaient désormais dans l'une ou l'autre des échelles de salaires composant la nouvelle structure salariale. Jusqu'au 1^{er} février dernier, l'Université comptait 18 échelles salariales pour cette catégorie d'employés. Avec la nouvelle structure de rémunération, on n'en dénombre plus que 6, dont 5 s'appliquent tant aux professionnels qu'aux cadres, la sixième étant exclusive à ces derniers. La nouvelle structure contribue à favoriser la promotion en carrière.

Au terme de l'exercice, plus de la moitié des postes ont été repositionnés dans des échelles salariales comportant un maximum plus élevé et moins de 10 % l'ont été dans une échelle ayant un maximum plus bas. Mais personne n'a subi de diminution de salaire. La masse salariale des cadres et professionnels a connu au total une augmentation de 2,5 %, et une proportion de 55 % des personnes touchées ont vu leur échelle salariale augmenter d'au moins 1 000 \$.

Le processus de la modernisation de la rémunération des cadres et professionnels a constitué une opération délicate car les changements apportés sont importants. L'Université y portera toute l'attention nécessaire et exercera la souplesse requise pour assurer le succès de cet exercice.

AU-483-5.1.5 Remise d'un doctorat honoris causa à Ralph Gomory AU-483-5.1.5

Le recteur signale que le 26 janvier dernier, à l'occasion du 40^e anniversaire du Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences, l'Université a remis un doctorat honorifique à Ralph E. Gomory, président de la Sloan Foundation et homme de sciences émérite. M. Gomory a été membre de la haute direction d'IBM pendant plus de 20 ans et il est considéré comme le père de la programmation en nombres entiers.

AU-483-5.1.6 Départ à la retraite de Bernard Landriault AU-483-5.1.6

Le recteur rappelle que lors de la dernière séance, il a annoncé l'entrée en fonction de M. Alain Boutet au poste de directeur de la Direction des relations internationales. M. Boutet succède ainsi à M. Bernard Landriault, qui part progressivement à la retraite. Entré à l'Université à titre de directeur du Bureau de la coopération internationale, M. Landriault a été nommé directeur de la Direction des relations internationales en 1998. Le recteur tient à remercier M. Landriault pour son importante contribution au rayonnement de l'Université à l'extérieur du pays.

AU-483-5.1.7 DGTIC AU-483-5.1.7

Le recteur mentionne que l'Université a reçu les rapports d'audits interne et externe concernant la sécurité du portail web de l'Université. Ces rapports ont permis de confirmer que le portail répond aux normes de sécurité, et sera donc opérationnalisé.

Le recteur précise que, tel qu'il l'avait été prévu lors du dépôt de son rapport sur la situation de la DGTIC, en décembre dernier, le comité *ad hoc* a présenté un plan d'action à la direction au début de février. Considérant les aspects budgétaires de l'application du plan d'action, le recteur souhaite recevoir l'aval du Comité exécutif, préalablement à la présentation du plan d'action, annoncée en février.

AU-483-5.1.8 Journée Portes ouvertes AU-483-5.1.8

Le recteur signale qu'un grand nombre de visiteurs se sont présentés lors de la Journée *Portes ouvertes*, tenue le 7 février dernier. Les visiteurs ont pu recueillir de l'information auprès des responsables de programmes, présents à l'un des 25 kiosques installés dans le hall d'honneur du pavillon Roger-Gaudry, et visiter les divers pavillons. Le recteur félicite les personnels concernés de la Direction de l'admission et du recrutement et des Facultés pour l'organisation et le bon déroulement de cette activité.

AU-483-5.1.9 Commission parlementaire sur l'éducation AU-483-5.1.9

Le recteur signale qu'il a présenté le bilan de l'Université lors des audiences de la Commission parlementaire sur l'éducation tenues le 6 février dernier. Les documents relatifs à cette présentation sont disponibles sur le site web. Le recteur précise que sa présentation a voulu faire ressortir les réalisations exceptionnelles de l'Université, mais également les principaux enjeux auxquels elle se trouve confrontée : financement, espaces et entretien des immeubles. Les nombreuses questions présentées par les députés ont permis de démontrer la spécificité de l'Université de Montréal et de son rôle unique au Québec.

AU-483-5.1.10 «Opération financement» menée par des universités AU-483-5.1.10

Le recteur mentionne que l'Université, en collaboration avec les trois autres universités québécoises ayant une faculté de médecine —Université Laval, Université de Sherbrooke et Université McGill— a tenu une conférence de presse visant à mettre en lumière l'état financier critique dans lequel les établissements universitaires se trouvent, et à proposer des solutions. La demande formulée par les universités dans ce cadre propose un réinvestissement gouvernemental de l'ordre de 400 M \$, la création d'un fonds d'urgence d'un montant de 500 M \$

pour la rénovation des parcs immobiliers, une contribution étudiante plus grande assortie d'une bonification des programmes d'aide financière et une contribution philanthropique accrue. Cette démarche des universités a fait l'objet d'une couverture médiatique importante.

AU-483-5.1.11 Centenaire de l'Hôpital Sainte-Justine

AU-483-5.1.11

Le recteur signale le lancement des célébrations et activités soulignant le centenaire de l'Hôpital Sainte-Justine (CHU Mère-Enfant). La parution d'un cahier spécial dans le journal *La Presse* est prévue pour le mois de mars.

AU-483-5.1.12 Relations internationales

AU-483-5.1.12

Le recteur mentionne que le 8 février dernier, l'Université a accueilli 25 ambassadeurs dans le cadre des activités de Montréal International. Les invités ont effectué une visite guidée des locaux de l'Institut de recherche en immunologie et oncologie—IRIC, et plusieurs ont manifesté leur intérêt à développer des partenariats avec l'Université.

AU-483-5.1.13 Reconnaissance

AU-483-5.1.13

Le recteur signale des nominations et prix honorifiques.

Le professeur Marcel Boyer a récemment été nommé au poste de vice-président et économiste en chef de l'Institut économique de Montréal—IEDM. Cet institut a également accueilli dans son équipe de chercheurs associés M. Robert Gagné, directeur de l'Institut d'économie appliquée à l'École HEC Montréal.

La diététiste-nutritionniste Lyne Mongeau, chargée d'enseignement de clinique au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine, a été nommée scientifique de l'année 2006 de Radio-Canada. L'équipe de l'émission *Les années-lumière* lui a décerné ce titre pour son expertise, son engagement et ses recherches sur les problèmes liés à l'obésité qui ont permis de mieux comprendre ce phénomène et d'en faire un dossier de santé publique incontournable.

La firme d'avocats Jon Palle Bruhl, administratrice de la Fondation Henry et Karla Hensen, a annoncé l'attribution de son prix d'excellence 2007 à M. Maurice Ptito, professeur titulaire à l'École d'optométrie. Le prix est accompagné d'une dotation de 100 000 \$. Le comité scientifique a souligné le caractère novateur des recherches du professeur Ptito sur la plasticité intermodale et leur influence certaine sur les gens atteints de cécité.

M. Samir Saul présente une question relative au rapport d'audits sur le portail de l'Université. Il mentionne qu'il y a deux ans, l'Université avait informé la CASUM que ce rapport serait remis aux membres de ce regroupement. Relativement à l'opérationnalisation du portail, et considérant que celle-ci entraînera la mise en ligne d'informations personnelles, M. Saul demande si la direction peut assurer que l'opérationnalisation ne sera pas implantée avant d'avoir reçu l'accord de la CASUM.

Le recteur explique qu'étant donné que la question de la sécurité du portail avait été soulevée par la CASUM, il comprend que les audits réalisés ont tenu compte des inquiétudes qui avaient alors été présentées.

Le vice-recteur exécutif précise qu'il s'informerait s'il peut rendre disponibles, sans préjudice, les rapports d'audits à la CASUM, sous réserve des vérifications relatives à leur caractère public. Sur la deuxième question présentée par M. Saul, le vice-recteur mentionne qu'il a répondu aux inquiétudes présentées dans une lettre qu'il lui a adressée récemment. En regard des vérifications internes et externes effectuées, la sécurité du portail a été confirmée.

À la suite d'échanges entre M. Saul et le vice-recteur exécutif, le président des délibérations comprend que ces échanges auront lieu entre les personnes concernées. Il indique

que la poursuite de questions ou de discussions nécessiterait de demander à l'Assemblée si elle accepte de prolonger la durée allouée à l'étude des cinq premiers points statutaires de l'ordre du jour, qui est maintenant écoulee.

AU-483-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-483-6

Se reportant à l'information transmise par le recteur dans le cadre de son rapport (AU-483-5.1.10), sur la démarche menée conjointement par les recteurs de quatre universités en regard de la situation financière des universités québécoises, M. Jean Portugais demande pourquoi le recteur n'a pas préalablement informé l'Assemblée universitaire de son intention de participer à cette démarche. M. Portugais mentionne qu'il lui paraît étonnant que le recteur se prononce publiquement sur des questions qui relèveraient davantage d'orientations choisies par l'institution, comme, par exemple, le maintien ou le non maintien du gel des droits de scolarité. Considérant l'article 20.01 des Statuts, définissant les pouvoirs généraux de l'Assemblée, dont il donne lecture, M. Portugais estime que l'Assemblée aurait dû être informée de cette démarche.

Le recteur explique qu'il considère que la défense de l'Université et de son financement constitue une de ses responsabilités premières. Dans le cadre de la démarche menée par des universités, ainsi que dans le cadre des audiences de la Commission parlementaire sur l'éducation, le recteur s'est prononcé en tant que membre de la direction de l'Université.

M. Denis Monière s'informe de l'évolution du projet de programme de chaires UdeM, à la suite des changements apportés à la direction de l'Université. Par ailleurs, M. Monière signale une information indiquant que la Commission des droits de la personne aurait remis à l'Université un rapport sur la représentativité des minorités visibles. Il demande à quel moment l'Assemblée sera informée du contenu de ce rapport.

Sur le projet de programme de chaires UdeM, le vice-recteur—Recherche rend compte des démarches effectuées. Des rencontres ont eu lieu avec des titulaires de chaires, ainsi qu'avec des représentants du programme de Chaires de recherche du Canada—CRC. Les dossiers ont été déposés au programme de CRC, en vue des renouvellements. Dans le cas où un programme de chaires UdeM serait établi, l'Université s'est assurée de la collaboration du secrétariat du programme de CRC, afin qu'il n'y ait pas d'impacts sur les chaires dont les titulaires choisiraient de souscrire au programme de l'Université. Le vice-recteur rappelle qu'un tel changement ne serait effectué que sur une base volontaire.

Sur la question relative à un rapport de la Commission des droits de la personne, le recteur et le *provost* indiquent que la direction de l'Université n'a pas été saisie du rapport, ni des recommandations de la Commission. Des vérifications seront faites sur la réception d'un tel rapport.

M. Paul Arminjon s'informe de la situation du renouvellement du corps professoral. Il mentionne que, dans certaines unités, la situation paraît inquiétante, car plusieurs ne disposent pas d'un nombre suffisant de professeurs. M. Arminjon évoque la possibilité de définir une procédure par laquelle les processus d'affichage et d'embauche pourraient être amorcés plus tôt, afin d'être en mesure de répondre adéquatement aux besoins des unités.

Le recteur convient de la pertinence des propos présentés par M. Arminjon. Le recteur précise que la situation mentionnée par M. Arminjon découle de la situation actuelle du financement des universités, d'où l'importance de signaler, à différentes tribunes, la nécessité d'un financement adéquat des universités.

M. Denis Sylvain rappelle qu'en 1994, l'Assemblée universitaire avait pris position en faveur du maintien du gel des droits de scolarité. Cette position de l'Assemblée n'ayant pas été modifiée depuis, M. Sylvain se dit surpris que le recteur ait évoqué le dégel des droits de scolarité lors de sa présentation devant la Commission parlementaire sur l'éducation.

M. Sylvain estime qu'il aurait paru préférable que le recteur vérifie préalablement, auprès de l'Assemblée et de la communauté, si celles-ci partageaient cet avis.

Le recteur explique que sa présentation à la Commission parlementaire sur l'éducation n'a pas été faite au nom de l'Assemblée universitaire, mais bien à titre de membre de la direction de l'Université.

Se référant aux interventions récentes du recteur dans les médias et dans le cadre de la Commission parlementaire sur l'éducation, M. Jonathan Plamondon demande pourquoi le recteur n'a pas alors précisé que ses déclarations reflétaient sa position personnelle. Par ailleurs, M. Plamondon demande au recteur de commenter les annonces de réinvestissement effectuées dans le cadre de la campagne électorale.

Sur la première question, le recteur précise que le cadre de la Commission parlementaire est de recevoir des avis de la part des directions des institutions; c'est donc à ce titre que ses interventions ont été présentées.

Sur la deuxième question, le recteur mentionne que le contexte de la campagne électorale peut donner lieu à la définition de certaines options quant au financement des universités. Mais jusqu'à présent, on ne reconnaît pas d'options qui prévoient le rattrapage des universités québécoises à la hauteur des universités canadiennes des autres provinces. Il importe donc de sensibiliser les partis à cet aspect, en ce qu'il demeure essentiel pour les universités québécoises de se situer à un niveau comparable à celui des autres universités canadiennes.

Mme Marie-Pierre Bousquet signale que, mis à part une mention sur le CÉRIUM, la présentation du recteur à la Commission parlementaire sur l'éducation n'a fait ressortir que les réalisations des secteurs des sciences de la santé, alors que la contribution des autres secteurs, dont les sciences humaines, reste importante, d'autant que ce secteur concerne un nombre important de professeurs-chercheurs de l'Université. Mme Bousquet s'informe des raisons qui ont donné lieu à ce choix dans la présentation du recteur.

Le recteur explique que l'Université valorise les réalisations de chacun des secteurs disciplinaires qui la composent. Les choix effectués en regard de sa présentation à la Commission parlementaire ont découlé des contraintes de présentation définies par la Commission, et qui ont obligé à restreindre le nombre d'exemples. Le fait de faire ressortir les réalisations des Facultés des secteurs des sciences de la santé ne signifie pas que l'on cherche à minimiser les réalisations des autres secteurs.

M. Louis Dumont présente deux questions relativement au processus de modernisation de la gestion de la rémunération des cadres et professionnels. La première question porte sur le coût de cette opération. La seconde question vise à préciser si la nouvelle structure de rémunération va favoriser les postes de cadres des échelles supérieures, et resserrer les postes correspondants à des échelles inférieures.

Le vice-recteur exécutif mentionne que le coût de la modernisation de la gestion de la rémunération des cadres et professionnels correspond à une proportion de 2,5 % de la masse monétaire du personnel concerné. Sur la deuxième question, le vice-recteur explique que l'opération réalisée n'a pas donné lieu à des mises à pied ou à des compressions salariales. Également, la nouvelle structure ne donne pas lieu à une compression des échelles salariales; les échelles inférieures ont été mises à niveau.

M. Jean Portugais adresse une question à la secrétaire générale, quant à l'interprétation à donner aux articles de la Charte et des Statuts portant sur les pouvoirs de l'Assemblée et sur les attributions du recteur (articles 20 et 25 de la Charte et articles 20.01 et 25.04 des Statuts). M. Portugais précise que l'interprétation qu'il fait de ces articles l'amène à considérer que les interventions publiques du recteur sur certaines orientations de l'Université devraient tenir compte des décisions de l'Assemblée. Si cette interprétation est exacte,

M. Portugais estime que les réponses apportées précédemment par le recteur apparaissent insatisfaisantes.

La secrétaire générale explique que les réponses présentées par le recteur ont indiqué que les positions exprimées ont été faites en son nom. Par ailleurs, l'interprétation des articles des Statuts doit se limiter aux sujets sur lesquels l'Assemblée a juridiction, ce qui n'est pas le cas des sujets liés aux droits de scolarité et au financement des universités, dont il a été question dans les interventions du recteur.

Le recteur précise que son mandat ne se limite pas à diffuser les décisions des différentes instances.

M. Jean Portugais présente une question sur le Pavillon 1420, boulevard Mont-Royal. Il fait référence à un article paru dans l'édition du 24 janvier dernier du journal *Le Devoir*, dans lequel une religieuse de la congrégation des Sœurs des saints noms de Jésus et de Marie réagissait à l'annonce de la vente de l'édifice, envisagée par l'Université, en se disant désolée que la vocation d'enseignement ne serait pas préservée dans l'éventualité de la revente de l'immeuble. M. Portugais demande si l'Université a contacté la congrégation et si la préservation de la vocation éducative du pavillon sera prise en compte en regard de sa mise en vente.

Le recteur précise que l'opinion qui semble ressortir de l'article cité par M. Portugais doit être corrigée. Sur cette question, le recteur a contacté la responsable de la congrégation, qui a précisé que l'article ne rendait pas compte de l'avis de la congrégation, qui ne s'oppose pas à la revente de l'édifice.

Le vice-recteur exécutif mentionne que la situation décrite dans le procès-verbal de la dernière séance n'a pas changé; l'Université en est au processus de mise en vente de l'édifice.

Mme Claire Durand mentionne que l'information diffusée sur la reconfiguration des postes de cadres et de professionnels, qui a découlé de la modernisation de la gestion de la rémunération, a fait état de hausses salariales. Par ailleurs, une proportion de 10 % de cette catégorie de personnel connaîtra une stabilisation du salaire pendant un certain temps. Mme Durand demande si les conditions existantes au moment de la reconfiguration seront maintenues et si la reconfiguration sera appliquée au moment où la personne quittera le poste, selon le modèle habituellement appliqué dans les organisations.

Le vice-recteur exécutif précise qu'aucun employé concerné par cette reconfiguration n'a subi de réduction de son traitement salarial. La nouvelle structure entrera en vigueur en juin 2007. Les cas évoqués par Mme Durand restent peu nombreux, et seront traités individuellement.

Mme Claire Durand mentionne que le plan d'action sur la DGTIC touchera au programme de l'attribution d'ordinateurs portables aux professeurs. Elle signale qu'elle complète actuellement une enquête demandée en 2006 par le SGPUM sur cette question, et que les observations qui en résultent pourront constituer une source d'information intéressante.

Le vice-recteur exécutif invite Mme Durand à lui transmettre le document mentionné lorsqu'il aura été finalisé.

M. Milton Campos remarque que le site web de l'Université abrite un site spécifique au développement du terrain de la Gare de triage d'Outremont. M. Campos constate que l'information transmise par ce site laisse entendre que le projet relatif au développement de ce campus apparaît arrêté. Cette information ne correspond pas à l'information transmise à l'Assemblée universitaire sur ce projet. La compréhension qu'en avait M. Campos était que l'Assemblée serait informée des choix et décisions relatifs à ce projet.

Le recteur mentionne que les intentions de l'Université quant à la diffusion de l'information sur ce projet n'ont pas changé. Il explique que deux processus se poursuivent parallèlement, d'une part la consultation sur le plan directeur des espaces, d'autre part, les démarches relatives à la modification du zonage pour le site de la Gare de triage d'Outremont. Une consultation publique aura lieu à la fin du mois sur cette question. Considérant ces deux aspects, le recteur comprend que certains des éléments d'information paraissant sur le site sont davantage liés au processus de consultation publique, qui ne relève pas de l'Université. Par ailleurs, le processus consultatif relatif à l'institution est maintenu.

Considérant les explications apportées par le recteur, M. Campos suggère que des éléments d'information complémentaires soient ajoutés sur le site, afin d'éviter certaines confusions. Le recteur indique qu'il en informera le vice-*provost* et vice-recteur—Planification.

Le président des délibérations signale que le temps alloué à la période de questions est écoulé. Cinq personnes ayant demandé la parole, il y aurait lieu de vérifier si l'Assemblée souhaite en prolonger la durée.

M. Jean Portugais propose de prolonger la durée de la période de questions; M. Serge Larochelle appuie la proposition. Le vote est demandé en regard de la proposition de prolongation. Des objections étant inscrites, la période de questions n'est pas prolongée.

AU-483-7	COMITÉ DE NOMINATION Proposition relative à la composition du Comité <i>ad hoc</i> chargé d'étudier le processus de nomination du recteur ou de la rectrice	AU-483-7
<hr/>		
A-21/483 ^o /631		

Le président des délibérations invite le président du Comité de nomination à faire rapport.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques mentionne que le Comité poursuit les travaux relatifs à la préparation de son rapport sur la question mentionnée en rubrique, en vue d'arriver à un consensus. Il prévoit que le rapport pourra être présenté à la réunion du mois de mars.

AU-483-8	Comité de la planification Recommandation relative au livre blanc	AU-483-8
<hr/>		
A-21/483 ^o /627, 627.1, 627.2		

Le recteur précise que, selon les termes de la recommandation du Comité de la planification, le Livre blanc constitue principalement un cadre de référence aux actions à venir pour l'Université et l'ensemble de ses composantes. À ce titre, ce document servira de cadre général de planification devant guider l'activité de l'Université à moyen terme. Le plan d'action de l'Université sera ainsi défini à la suite du Livre blanc, selon la forme de plans d'action annuels qui prendront en compte chacune des sept orientations énoncées dans le document.

Le recteur rappelle la teneur importante du processus de consultation qui a structuré la préparation du Livre blanc, et qui s'est déroulé en trois étapes principales. Ces étapes sont décrites à la page 2 du document A-21/482^o/627; le recteur en donne lecture.

Le recteur mentionne que le Livre blanc ainsi proposé reste perfectible. Par ailleurs, en cherchant à prendre en compte l'ensemble des avis présentés dans le cadre du processus de consultation de la communauté universitaire et qui ont contribué à sa préparation, le document vise à refléter les aspirations de l'Université, sans poser un cadre limitatif à ses actions.

En l'absence du vice-*provost* et vice-recteur—Planification, le recteur invite le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques à présenter le Livre blanc. La présentation est

assistée par acétates électroniques; une version imprimée des acétates sera versée au dossier séance. Les composantes du Livre blanc —qui se définit comme le cadre stratégique de planification et d'action pour l'Université— portent sur la définition de sa mission principale, de trois principes fondant cette mission, et de sept orientations sur lesquelles l'institution appuiera ses projets et réalisations. La présentation du *provost* précise les objectifs et les caractéristiques de ces composantes, expliquées dans le document de présentation (A-21/482^e/627).

Le *provost* souligne que les démarches liées à la préparation du Livre blanc ont donné lieu à un processus de planification réalisé selon une grande collégialité, qui a permis de recevoir les avis de l'ensemble de la communauté universitaire et d'en tenir compte. Selon la recommandation du Comité de la planification, l'Assemblée universitaire est invitée à entériner le document, qui sera par la suite transmis au Conseil.

Le *provost* rappelle par ailleurs que le Livre blanc ne vient pas lier les composantes de l'Université selon une forme de contrat, mais vient plutôt baliser les grandes orientations que l'institution identifiera en regard de son développement. Bien qu'il soit possible d'étudier le document selon les différents segments qui le composent, le *provost* invite les membres à porter leur attention sur la vision et les perspectives d'ensemble vers lesquelles on souhaitera conduire l'Université pour les prochaines années. L'étude du Livre blanc dans le cadre de l'Assemblée universitaire permettra de clore le processus de consultation et d'avaliser le document de manière ouverte, sachant qu'il restera possible de le bonifier, et de le préciser par la définition des plans d'action. C'est dans cette perspective que le *provost* invite l'Assemblée à entériner le Livre blanc.

Par ailleurs, le *provost* invite les membres qui, à la suite de la séance, auraient des avis particuliers sur le document, à les transmettre par courriel au vice-*provost* et vice-recteur—Planification.

Le président des délibérations remercie le *provost* pour sa présentation. Il indique que l'Assemblée aborde maintenant la période de discussion générale sur le Livre blanc, laquelle a été fixée à une durée d'une heure.

M. Denis Monière présentant une question d'ordre sur les modalités selon lesquelles l'Assemblée disposera du document, le président des délibérations explique que, dans un premier temps, la période de discussion générale permettra aux membres de présenter des commentaires sur l'un ou l'autre des aspects du document. Par la suite, l'Assemblée délibérera en vue d'entériner le document. En réponse à une question, le président des délibérations précise que l'Assemblée ne peut pas modifier le document comme tel. Elle peut cependant présenter sa décision en indiquant des réserves sur des ajouts ou des modifications au document, s'il y a lieu. La période de discussion générale peut également permettre de dégager des points spécifiques qui pourront être considérés au moment de la période de délibération.

M. Jonathan Plamondon adresse une question à la secrétaire générale. Étant donné que l'Assemblée est appelée à se prononcer en regard du Livre blanc, M. Plamondon demande sur quels sujets l'Assemblée est apte à se prononcer. Cette question se pose dans la mesure où il comprend que l'Assemblée ne peut prendre de décision sur la question des droits de scolarité, alors que des éléments du Livre blanc portent sur des questions financières. En lien avec sa première question, M. Plamondon demande de quelle manière on peut départager entre la position institutionnelle prise sur une question donnée et la position citoyenne présentée par le recteur. Dans ce contexte, le Livre blanc constituerait un mandat ouvert dont la direction disposerait.

Se référant à l'article 20 de la Charte et à l'article 20.01 des Statuts, la secrétaire générale explique les pouvoirs reconnus à l'Assemblée. L'Assemblée exerce un pouvoir décisionnel sur des questions précises, par exemple, l'adoption de règlements sous sa juridiction. Pour d'autres questions, l'Assemblée constitue un forum large où celles-ci sont débattues. Sur la question des droits de scolarité, la secrétaire générale précise que le règlement concernant les droits de scolarité relève du Comité exécutif. En d'autres matières, les pouvoirs de l'Assemblée,

tels que formulés par la Charte, sont moins précis. Ainsi, l'Assemblée a le pouvoir d' « énoncé[r] les principes généraux qui président à l'orientation de l'Université et à son développement ».

Considérant la distinction entre la position prise par l'Assemblée sur le dégel des droits de scolarité et celle présentée par le recteur sur cette question, M. Plamondon demande selon quelle perspective l'Assemblée peut entériner le Livre blanc sans que celui-ci ne soit accompagné d'un plan d'action qui préciserait l'échéancier et les stratégies qui en découlent.

Le recteur précise que le Livre blanc doit être perçu comme un cadre de référence pour les actions prochaines de l'Université, parmi lesquelles se trouvent des stratégies en vue de corriger la situation de sous-financement. Sur cette question, il remarque qu'un consensus a été dégagé sur la diversification des sources de financement.

M. Denis Monière présente un avis qui s'accorde avec celui présenté par M. Plamondon. Il observe que le fait que le Livre blanc ne signale pas d'actions précises, en regard des orientations et des stratégies qu'il identifie, place l'Assemblée dans une situation difficile quant à sa décision. De plus, les composantes du Livre blanc devraient être ordonnées en fonction de priorisations qui auraient été déterminées. Par ailleurs, M. Monière signale que l'énoncé de mission de l'Université devrait souligner davantage le caractère francophone de l'institution, et prévoir, à partir de là, des développements qui font ressortir cette identité d'université francophone (par exemple, par le développement de cours en ligne offerts à travers la francophonie). Le caractère francophone de l'Université devrait être pris en compte dans l'ensemble du Livre blanc, par exemple dans la partie portant sur la recherche. M. Monière mentionne également qu'il aurait été préférable que le document précise les politiques ou les modalités concrètes selon lesquelles les orientations seront appliquées par la suite.

M. Samir Saul signale son malaise devant la forme et le contenu du document présenté. Il estime qu'en soi, le Livre blanc devrait présenter principalement un cadre stratégique —comportant un énoncé de la mission de l'Université— et un programme précisant les orientations et objectifs vers lesquels elle tend, en incluant les actions à entreprendre à ces fins. Il considère que les trois principes énoncés dans le Livre blanc constituent davantage des balises. M. Saul mentionne que le fait que le Livre blanc propose des orientations ouvertes plutôt qu'encadrées, et qui pourraient, de ce fait, légitimer ou autoriser à l'avance des décisions qui ne seraient pas discutées préalablement, lui apparaît problématique; il signale certains passages du document lui paraissant imprécis en regard de décisions qui pourraient en découler. M. Saul observe qu'il ne peut souscrire à ce document, considérant ces incertitudes sur des mesures auxquelles il pourrait donner lieu.

Mme Marianne Kempeneers qualifie le document de déroutant. D'une part, les principes généraux qu'il énonce restent génériques et peuvent ainsi être reçus de manière consensuelle. D'autre part, plusieurs énoncés lui font craindre que les unités départementales ou facultaires deviennent progressivement assujetties aux orientations stratégiques institutionnelles, et perdent ainsi leur autonomie en ces matières.

M. Michel Seymour partage l'avis présenté par Mme Kempeneers. Faisant référence à la quatrième orientation, portant sur la recherche, et plus particulièrement au premier objectif défini pour cette orientation (page 14 du Livre blanc), M. Seymour explique que l'objectif proposé peut donner lieu à des inquiétudes, en ce que, en lien avec cet objectif, l'Université pourrait déterminer les développements des unités en fonction d'orientations stratégiques définies. Dans un tel contexte, des décisions relatives aux développements et aux orientations des unités pourraient relever de la direction (par exemple, par l'attribution de chaires dans des domaines stratégiques), au lieu de relever des instances appropriées des unités. M. Seymour mentionne que les organismes subventionnaires montrent également une approche qui semble favoriser l'attribution de financements dans des domaines identifiés comme stratégiques; il donne pour exemple le Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences, qui a reçu des financements pour des chaires dans un seul de ses quatre axes de développement.

M. Joseph Hubert s'exprime en tant que doyen de la Faculté des arts et des sciences et en tant que membre du Comité de la planification, lequel a adressé à l'Assemblée une recommandation en regard du Livre blanc. M. Hubert explique que le Livre blanc ne doit pas être abordé selon l'approche pour laquelle M. Seymour a présenté des inquiétudes. Le Livre blanc veut plutôt poser un cadre général à partir duquel les unités pourront définir leurs propres stratégies et orientations. Le document constitue ainsi un outil de développement pour l'ensemble de l'Université, et ne vise pas à poser des limites au développement de domaines de recherche ou de chaires. Dans cette perspective, M. Hubert appuie les balises définies par le document, et exprime sa confiance dans le processus à venir de la définition d'un plan d'action, pour lequel il ne doute pas que la communauté sera consultée.

M. Raymond Lalande souligne l'intérêt présenté par l'initiative de définir un Livre blanc en vue de baliser les horizons de développement de l'institution. En regard des réserves présentées, M. Lalande considère qu'il y aurait peut-être lieu de bonifier le document en faisant davantage ressortir les spécificités de l'Université et celles du milieu montréalais dans lequel elle s'inscrit, et par lesquelles elle se distingue des autres universités québécoises. Par ailleurs, M. Lalande constate que l'horizon de développement du document (l'année 2010) apparaît court, et en limite la portée.

M. Louis Dumont exprime son malaise et sa déception en regard du Livre blanc. Principalement, il déplore que les nombreuses idées et orientations que le document présente n'aient pas été priorisées. M. Dumont signale qu'il n'appuiera pas le document. Par ailleurs, M. Dumont annonce qu'il présentera une proposition visant à joindre à l'étude du Livre blanc le document préparé par le Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal–SGPUM, intitulé *Pour un ralliement de caractère universitaire : Commentaire du SGPUM sur le Livre blanc*.

Mme Louise Larivière partage l'avis présenté par M. Joseph Hubert. Elle estime qu'il conviendrait de ne pas confondre des énoncés généraux avec une politique définie. Le Livre blanc annonçant un plan d'action, Mme Larivière demande si un document afférent sera préparé.

Le recteur confirme que la direction a annoncé que les plans d'action découlant du Livre blanc seront diffusés prochainement.

Mme Anne Charbonneau mentionne qu'elle ne retrouve pas la spécificité de l'Université dans le Livre blanc. Sur la première orientation, portant sur la formation, Mme Charbonneau se dit inquiète par l'approche utilitariste que présente le document, laquelle ne permet pas de reconnaître la place des disciplines des sciences humaines. Mme Charbonneau considère que la définition de cette orientation aurait dû encourager la diversité des disciplines et des savoirs dans l'institution. Ces aspects lui apparaissant essentiels dans un contexte universitaire, Mme Charbonneau aurait souhaité qu'ils soient davantage pris en compte dans les préoccupations liées à la formation.

Se référant à l'objectif 1 de l'orientation IV, portant sur la recherche, M. Serge Larochelle s'interroge sur le sens de l'expression « caractère porteur », employé en lien avec les thématiques de recherche. En regard de l'identification de ces thématiques, M. Larochelle mentionne qu'il aurait souhaité que l'on qualifie davantage ces thématiques en fonction de leur originalité et de leur caractère créatif. Par ailleurs, M. Larochelle demande si le Livre blanc énonce les principes généraux qui vont présider aux orientations de l'Université et à son développement.

Le recteur répond qu'en tant que cadre de référence, le Livre blanc comprend des principes et des orientations qui vont soutenir le développement de l'Université pour les prochaines années.

Considérant la réponse présentée par le recteur, et considérant les articles 20 de la Charte et 20.01 des Statuts, M. Larochelle observe que l'étude du Livre blanc est du ressort de

l'Assemblée universitaire. Il estime que le fait de demander à l'Assemblée d'approuver le document sans pouvoir y apporter de modifications contrevient au mandat qui lui est reconnu.

Le président des délibérations précise que la recommandation du Comité de la planification demande à l'Assemblée d'entériner le document. Dans le cas où l'Assemblée souhaiterait inscrire un avis particulier ou proposer des ajouts, il lui reste possible d'entériner le document sous réserve des points qu'elle aura soulevés, s'il y a lieu.

M. Milton Campos reconnaît l'étendue du processus de consultation qui a accompagné la préparation du livre blanc. Il signale par ailleurs la possibilité que la consultation n'ait pas rejoint une partie de la communauté universitaire qui a choisi de ne pas y répondre. De ce fait, la représentativité du Livre blanc reste incomplète. M. Campos mentionne que la direction de l'Université doit poursuivre la réflexion sur des modalités de fonctionnement qui puissent rallier les composantes de la communauté, afin d'éviter la situation problématique dans laquelle se trouve l'Assemblée en regard du Livre blanc. Des membres appuient les propos de M. Campos en applaudissant.

M. Germain Lacasse mentionne que le Livre blanc constitue un document important qui devrait fixer les objectifs de la communauté universitaire. Sur cet aspect, il partage les avis présentés par des membres qui ont exprimé leur déception en regard du document. M. Lacasse estime qu'en plus de préciser les orientations de l'institution, le Livre blanc devrait proposer une réflexion sur le rôle des universités dans la société actuelle, et traiter de questions qui les interpellent, dont l'environnement, la philosophie des sciences, ou l'évolution de la connaissance. M. Lacasse estime que dans sa forme actuelle, le document, trop généraliste, reste de l'ordre de la gestion, et ne lui apparaît pas recevable.

Mme Anne-Marie Boisvert se dit inquiète des réserves présentées. Elle convient de la remarque de M. Raymond Lalande, sur le fait que le document pourrait davantage rendre compte des particularités de l'institution. Mme Boisvert se demande toutefois si le caractère généraliste que l'on a attribué au document ne serait pas représentatif, en ce qu'elle reçoit les réserves présentées comme l'expression d'une méfiance craintive envers les différents éléments que le Livre blanc avance, dont la structuration des orientations et l'identification de développements porteurs. Mme Boisvert considère qu'il serait plus constructif d'entériner le document, afin de fonder les réflexions et discussions qui seront tenues par la suite.

M. Jean Wilkins mentionne que le document lui apparaît incomplet; il ne voit pas l'utilité, ni l'urgence, de l'entériner à cette étape.

M. Jean Portugais signale sa déception en regard du document. Se reportant aux propos de Mme Boisvert, il mentionne que les réserves présentées se posent plutôt en fonction de la rigueur qu'un tel exercice devrait comporter. Le document signalant un grand nombre d'objectifs, il conviendrait de préciser des choix et des priorités.

Le recteur se dit à la fois heureux et inquiet de la discussion tenue par l'Assemblée. Il rappelle la nécessité d'avoir réalisé ce processus, en ce qu'il était important pour l'institution de faire le point sur sa situation. Le recteur considère favorablement le fait que l'exercice mené a donné lieu à cette discussion, qui lui a permis de constater le niveau d'exigence de la communauté. Le recteur explique que les énoncés du Livre blanc se veulent positifs et constructifs; par ailleurs, ces énoncés ne se posent pas comme étant exclusifs, mais comme des intentions qui représentent l'amorce de développements en termes de choix et de priorités. Dans cette perspective, on ne peut attendre du Livre blanc de rendre compte de toutes les spécificités et finalités de l'institution. Se référant aux avis présentés par M. Milton Campos, le recteur mentionne que plusieurs des énoncés et des thèmes retenus ont découlé des consultations, et que ce processus de consultation a constitué l'un des principaux fils conducteurs de la préparation du document. Bien que le document demeure perfectible, le recteur souligne qu'il a été présenté afin de proposer un point de départ, et il invite l'Assemblée à le recevoir dans la perspective d'un travail à poursuivre.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques reçoit les commentaires de l'ensemble des membres. Il rappelle que le Livre blanc constitue un document d'orientation; de ce fait, il trouve étonnant qu'on dénonce son caractère trop vague et que par ailleurs certains appellent du même souffle à résister à toute priorisation notamment en recherche. Le *provost* observe que la teneur des avis présentés démontre la difficulté de construire un document préparé à partir de consultations tenues auprès d'un nombre important de membres de la communauté. Dans cette perspective, le *provost* souligne que le Livre blanc a le mérite d'avoir donné lieu à un vaste processus de consultation et d'avoir été fondé sur ce processus. Bien qu'il puisse être bonifié, le document constitue un résultat concret et significatif de ce processus. Le *provost* observe que l'intérêt de la démarche actuelle réside en ce que, une fois que l'Assemblée aura entériné le document, elle aura encore l'occasion de poursuivre ses discussions et réflexions sur les questions et orientations que le Livre blanc a proposé comme fondements aux démarches à venir.

Le président des délibérations signale que la période de discussion générale est terminée, le temps qui y avait été alloué étant écoulé. L'Assemblée aborde la période de délibération.

M. Denis Monière présente une proposition, indiquant que parallèlement à sa décision en regard du Livre blanc, l'Assemblée demanderait que soit formé un groupe de suivi de la mise en œuvre du Livre blanc, qui serait constitué de représentants des différentes composantes de la communauté universitaire. Le groupe de suivi informerait l'Assemblée de l'évolution des travaux subséquents à l'adoption du document.

Le président des délibérations comprend que le groupe de suivi proposé constituerait un comité de l'Assemblée dont les membres seraient nommés par celle-ci sur recommandation du Comité de nomination. M. Monière confirme cette interprétation.

M. Samir Saul appuie la proposition présentée par M. Monière.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques comprend qu'il découlerait de la proposition présentée par M. Monière que l'Assemblée aurait entériné le Livre blanc.

M. Monière mentionne que la mise sur pied d'un groupe de suivi lui paraîtrait rassurante et le porterait à voter en faveur du document.

M. Jonathan Plamondon demande si le comité proposé disposera d'une certaine latitude pour clarifier les orientations et priorités.

M. Monière précise que le mandat du comité devra être articulé en fonction d'un rôle de vigie et de suivi. Le comité devra référer à l'Assemblée.

M. Samir Saul mentionne qu'à cette étape, le document suscite un malaise en ce que l'Assemblée est appelée à l'entériner sans avoir pris connaissance du plan d'action qui s'ensuivra. Il conviendrait de relier le Livre blanc à un plan d'action défini. M. Saul observe que la proposition de M. Monière permet de situer la préparation du plan d'action, et de surmonter les réserves présentées. M. Saul considère qu'il conviendrait de définir dès maintenant le rôle du comité proposé. M. Saul propose un amendement à la proposition de M. Monière, en vue de préciser le mandat du comité. M. Saul propose que le mandat du comité serait : de procéder à l'analyse du Livre blanc; de présenter des propositions en vue de l'identification et de l'ordonnement des priorités; de déterminer les conditions de mise en œuvre des priorités, en regard de l'application des orientations et du plan d'action.

Le vice-recteur exécutif observe que la proposition d'amendement de M. Saul ne s'accorde pas avec celle de M. Monière. La proposition de M. Monière porte sur la mise sur pied d'un comité de suivi, alors que celle de M. Saul confère au comité un rôle de mise en œuvre et de validation.

M. Michel D. Laurier mentionne que la proposition d'établir un groupe de suivi se pose en lien avec l'adoption du Livre blanc, alors que la proposition d'amendement confère un rôle différent au comité, qui pourrait modifier le document. M. Laurier fait part de sa difficulté à se prononcer sur une proposition qui ne conviendrait pas au rôle exact du comité.

M. Najib Lairini constate que la proposition présentée par M. Monière permettra de rallier la communauté et d'associer celle-ci aux processus qui suivront. Il se dit favorable à cette proposition.

M. Joseph Hubert pose la question préalable, et propose de procéder au vote en regard de la proposition de M. Monière, sur l'établissement d'un comité de suivi. La proposition est appuyée.

Le président des délibérations précise que la proposition de M. Hubert vise à demander à l'Assemblée si elle souhaite procéder au vote sur la proposition de M. Monière.

M. Jean Portugais demande si on doit d'abord disposer de la proposition d'amendement à la proposition, présentée par M. Saul.

M. Monière précise que l'amendement proposé ne s'accorde pas avec le principe d'un comité de suivi qu'il a proposé.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques demande si l'adoption de la proposition de M. Monière par l'Assemblée va signifier que celle-ci aura entériné *de facto* le Livre blanc.

Le président des délibérations précise que cette question devra faire l'objet d'un vote distinct.

En réponse à une question de M. Jonathan Plamondon, le président des délibérations explique qu'à la suite de la présentation de la proposition de M. Monière, M. Saul a indiqué le souhait d'inclure dans la proposition des précisions sur le mandat du comité. M. Monière a par ailleurs indiqué que les précisions présentées ne s'accordent pas avec sa proposition. Le président invite M. Monière à formuler sa proposition.

M. Monière propose que l'Assemblée forme un groupe ou un comité de suivi sur la mise en œuvre du Livre blanc, qui soit composé de divers représentants de la communauté universitaire, nommés par l'Assemblée sur recommandation du Comité de nomination.

Le président des délibérations rappelle que la question préalable a été posée. Il doit donc demander à l'Assemblée si elle est disposée à voter sur la proposition de M. Monière.

M. Jean Portugais mentionne qu'il paraît improbable que l'Assemblée puisse se prononcer sur la création d'un groupe de suivi portant sur un document qu'elle n'a pas encore entériné.

Le président des délibérations précise que l'intervention de M. Portugais porte sur le fond de la proposition de M. Monière. La perception présentée par M. Portugais déterminera sa décision en regard du vote immédiat demandé.

M. Jonathan Plamondon demande si l'appui de M. Saul à la proposition de M. Monière a été maintenu.

M. Saul mentionne qu'il retire son appui à la proposition.

Le président des délibérations explique qu'une fois qu'une proposition a été faite et appuyée, elle appartient à l'Assemblée. Il n'y a pas lieu de retirer l'appui qui a été exprimé.

Le président des délibérations revient à la question préalable. Il demande à l'Assemblée si elle est prête à procéder au vote immédiat sur la proposition. Le vote consécutif à la question préalable doit recueillir une majorité des deux tiers des membres présents.

L'Assemblée procède au vote : 29 voix pour, 15 voix contre et 2 abstentions étant inscrites, la majorité des deux tiers n'est pas atteinte.

M. Jean Portugais demande que la proposition relative au Livre blanc soit mise en dépôt, et que l'Assemblée reprenne les discussions afférentes à sa prochaine séance. La proposition est appuyée.

Mme Claire Durand suggère de disposer de la proposition de M. Monière avant de disposer du Livre blanc.

M. Portugais indique que sa proposition de dépôt incluait celui de la proposition de M. Monière.

Le président des délibérations invite l'Assemblée à voter sur le dépôt des deux propositions. La proposition de dépôt est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée convient d'ajourner ses travaux.

AU-483-11 PROCHAINE SÉANCE AU-483-11

La prochaine séance aura lieu le 19 mars 2007.

AU-483-12 CLÔTURE DE LA SÉANCE AU-483-12

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée convient de la clôture de la séance.

La séance est levée à 17 heures 45.

Adopté le 19 mars 2007 – Délibération AU-484-2

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier